VENTE A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Résidences

—ET DE—

Propriétés Commerciales,

exceptionnellement bien situées dans les Premier et Quatrième Districts.

La résidence en briques

1396 rue St André

Les deux résidences simples, neuves et modernes,

Nos 1923 et 1926 rue Prytanée.

La résidence en briques à deux étages,

1410 rue St. André.

La résidence en bois à deux étages,

2024 rue Colisée.

La résidence double à deux étages en briques,

1120 et 1122 rue St. André

La jolie résidence simple en bois,

1938 rue St André.

Les spacieuses résidences doubles en briques à deux étages.

1235 et 1237 rue St. André.

—ENSEMBLE AVEC—

LOTS DE TERRE

FORMANT LA FAÇADE DE L'ILET ENTIER,

Rue St. André, entre les rues Chestnut et Camp.

L'entrepôt en briques,

430-436 rue Natchez,

Le magasin en briques à quatre étages,

400 rue Magasins.

La bâtisse en briques à quatre étages,

320 rue du Camp.

EDWARD CONERY BYRNES VS LES MINEURS BYRNES ET ALS.

No 64,729 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet.

Mardi le 25 FEVRIER 1902,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de trois ordres de Cour, signés le 17 février 1902, ensemble avec un jugement de partage signé le 7 février 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile, paroisse d'Orléans, Division C, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre désigné comme la quatrième partie ou portion d'un certain ilet de terre situé dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Joséphine, Chestnut, St André et Colisée; ledit ilet est désigné par le No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette déposé en l'étude de Cuthbert Pollock, autrefois un notaire en cette ville; ledit lot en portion de terre ici décrit mesurant 120 pieds 1 pouce de front à la rue St André sur 165 pieds 11 pouces de profondeur et façade à la rue Colisée, mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1926 rue St André, comprenant la jolie résidence en briques à deux étages et mansarde, retirée de la banquette et contenant vestibules, à peu près 16 chambres, chambre à bain, verandas sur le devant, galeries sur les coté et dans le fond, office, boudoir, etc., citernes, hangar, écuries dans la cour, magnifique pelouse et jardin, etc.

2° Deux certaines lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Prytanée, Colisée et Ste Marie, désignés par les lettres C et D sur un plan fait par Bourgeois, voyer, le 2 mars 1892. Lot C forme l'encoignure des rues St André et Prytanée et mesurant 32 pieds de front à la rue St André, 114 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Prytanée, 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot D et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, et le lot D mesurant 32 pieds de face à la rue St André sur 115 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C, 116 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposé et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent taisant face à la rue Prytanée, la propriété étant subdivisée de façon à faire face à la rue Prytanée aussi.

3° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Ste Marie, Prytanée et Colisée, désigné comme lot No 1 et faisant partie du lot 50 sur le plan original de Jos. Pilié, voyer, et mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue St André, 119 pieds 1 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté, et 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites deuxièmement et troisièmement décrites propriétés désignées par les Nos 1922 et 1926 rue Prytanée, comprenant deux bâtisses modernes à deux étages, presque neuves, chacune retirée de la banquette, et contenant en rez-de-chaussée veranda, vestibule de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, vestibule, office, etc. Le premier étage contenant 5 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, galeries sur le devant et dans le fond, gaz le chambre dans la mansarde.

La maison est peinte à l'huile de couleur marbrée de bois; gaz, lumières électriques, sonnettes électriques plomberie moderne. Les deux maisons en parfait état. Les dites propriétés Nos 1922 et 1926 rue Prytanée seront vendues séparément d'après le plan de Bourgeois.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Colisée, Joséphine et Prytanée, formant l'encoignure des rues St André et Colisée, et mesurant 120 pieds 1 pouce et 6 lignes, plus ou moins, de face sur la rue St André, 150 pieds de profondeur et face sur la rue Colisée, 120 pieds de largeur sur la ligne opposée et courant parallèle à la rue St André, et 150 pieds de profondeur sur la ligne opposée à et courant parallèle à la rue Colisée, lesquel morceau ou portion de terre est composé des lots 32, 33, 34 et 35 sur un plan par B. Buisson, voyer, daté le 20 janvier 1849, déposé en l'étude de J. Lebony, ancien notaire, et de 24 pieds 6 pouces du lot 31 sur ledit plan, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1410 rue St André et comprenant une résidence moderne en briques à deux étages retirée de la banquette, avec barrière massive en fer, contenant au rez-de-chaussée, salon à arches, salle à manger, vestibules, salle à déjeuner, cuisine, cave, galeries sur le devant, sur les côtés et dans le fond, le premier étage contenant 7 grandes chambres à coucher, vestibule, 2 chambres à bain, galerie, etc; grandes citernes, dépendances, hangar, etc., dans la cour La maison est admirablement décorée, à le gaz et plomberie moderne dans toute la maison Pelouse ornée de parterre, passages en pierres plattes, etc.

5° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, Joséphine et St André, désigné par la lettre C sur un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Chas. Stinger, ancien notaire en cette ville le 30 décembre 1867, ledit morceau ou portion de terre mesurant en mesure américaine 50 pieds de face sur la rue Colisée par une profondeur de 128 pieds 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Joséphine et 128 pieds 1 pouce, 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue St André, et 50 pieds de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2024 rue Colisée, comprenant une bâtisse à deux étages en bois, retirée de la banquette, joli grillage en fer et contenant au rez-de-chaussée, galerie sur le devant, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie dans le fond. Le premier étage contenant galerie sur le devant, vestibule, 6 grandes chambres à coucher, chambre à bain. Dans la cour est une dépendance contenant chambres pour buanderie, bois et charbon, citerne, etc.

6° Un certain lot ou portion de terre, situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Joséphine, Camp et Magasins, et mesurant 29 pieds, 10 pouces, 4 lignes de face à la rue St André sur 191 pieds, 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp, et 191 pieds 3 pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Magasins et 29 pieds, 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, toutes mesures américaines; ladite portion de terre est composée de l'entier du lot 15, et 13 pieds, 3 pouces et 4 lignes du lot 14 contigu au dit lot 15, d'après un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 16 décembre 1854, et déposé en l'étude de D. I. Ricards, ancien notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1120 et 1122 rue St André, consistant en une résidence double en briques à deux étages, contenant de chaque côté salons doubles, vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine, chambres à domestiques, office, galeries sur le devant et sur le côté, 6 chambres à coucher, chambres à bain. La maison est élégamment décorée partout. Grandes citernes, hangars, etc., dans la cour, le gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

7° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, St André et Joséphine, désigné par le No 15 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine 32 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue St André sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Chestnut et formant l'encoignure immédiate, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1238 rue St André, comprenant un joli cottage simple en bois retiré de la banquette et contenant 5 chambres, office, cuisine, chambre à bain, etc. Gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

8° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Nouveau Camp, Ste Marie et Chestnut, étant à peu près la moitié dudit ilet et composé de 6 lots de terre décrits comme suit:

1° Lots Nos 1, 3, 4 et 5 sur un plan par A. Castaing, architecte, daté le 1er décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lot No 1 mesurant 60 pieds de face sur la rue St André, 157 pieds de largeur dans le fond, par 127 pieds 11 pouces de profondeur sur ligne de côté vers la rue Nouveau Camp, et 125 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2. Lot No 3 mesurant 24 pieds 7 pouces de face à la rue St André, 31 pieds 10 pouces 7 lignes de largeur dans le fond par 124 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4. Le lot No 4 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et 122 pieds 3 pouces sur la ligne le séparant du lot No 5. Lot No 5 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur dans le fond, 122 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 121 pieds 6 pouces de profondeur et face sur la rue Chestnut, toutes mesures françaises.

2° Lot No 2, sur ledit susmentionné plan par A. Castaing, le 1er décembre 1849, et aussi sur un plan de même date par C. A. Hedin, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lequel lot mesurant en mesure française 60 pieds de face plus ou moins sur la rue St André, 57 pieds plus ou moins de largeur dans le fond, 125 pieds 10 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 124 pieds 3 pouces plus ou moins, de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3.

3° Lot B 10 sur un devis fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 14 mai 1861, annexé à et faisant partie d'un acte de J. Bendernagel, ancien notaire, daté le 7 juillet 1884 et mesurant, en mesure américaine, 18 pieds, 10 pouces, 2 lignes de face à la rue St André, 139 pieds 9 pouces de face à la rue Nouveau Camp; 138 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 ci-dessus décrit et ayant une largeur de 10 pieds, 8 pouces et 4 lignes dans le fond et ensemble ladite ilet forment toute la façade dudit ilet sur la rue St André avec profondeurs et façades sur les rues Chestnut et Nouveau Camp ci-dessus mentionnées, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent designées par les Nos 1235 et 1237 rue St André comprenant la résidence double en briques à deux étages et mansarde, bien construite, retirée de la banquette et contenant de chaque coté galeries sur le devant, vestibules, salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, cave, office, cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., dépendances contenant chambre à buanderie, deux chambres à domestiques, etc. Dans la cour sont deux grandes citernes. La maison est en parfait état et est bien décorée et a le gaz et plomberie moderne partout.

9° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, désignés par les Nos 14 et 15, sur un plan par Jos. Pilié, daté le 26 janvier 1828 annexé à un acte passé pardevant G. E. Stringer, ancien notaire, le 26 décembre 1828, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun 22 pieds de face sur la rue Natchez 22 pieds 6 pouces dans le fond. Lot 15 ayant une profondeur de 61 pieds 9 pouces sur le côté vers la rue Magasins contigu au lot 23 et 60 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No 14. Lot No 14 a une profondeur sur le côté contigu au lot No 15 de 60 pieds 7 pouces et 59 pieds 5 pouces sur la ligne de côté du lot No 11, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, des deux parties Nos 430 et 436 rue Natchez et comprenant un grand entrepôt en briques à un étage, gaz et eau sur les lieux.

10° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez ayant 22 pieds, 6 pouces de face sur la rue Magasins par 106 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue Natchez, duquel il forme l'encoignure et de à peu près 104 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Poydras et 20 pieds 7 pouces de largeur dans le fond, toute mesure américaine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par le No 400 rue Magasins comprenant la splendide magasin en briques à quatre étages avec pilit entrepôt dans le fond, le rez de chaussée est pavé en scullinger, gaz et eau.

11° Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Gravier, Hatches et l'allée Bank désignés comme lots 13 et 28 sur un plan particulier déposé en l'étude de Philip Lecesta, ancien notaire en cette ville et mesurant d'après cela, en mesure anglaise, à savoir: le lot 13 a 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp sur 70 pieds de profondeur et le lot 28 a 21 pieds 7 pouces de face à l'allée Bank sur 44 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Natchez et 44 pieds 2 pouces 8 lignes sur la ligne vers la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 320 rue Camp, consistant en une bâtisse en briques à quatre étages, ayant gaz et eau partout et maintenant occupée par le "Times Democrat". La bâtisse fait face à la rue Camp et à l'allée Bank, traversant l'ilet.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux baux et loyers là-dessus et sur lesquelles des renseignements complets seront donnés au moment de la vente.

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit avec lien du vendeur et hypothèque spécial devant être représenté par des billets des acquéreurs portant 6 pour cent par an d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les timbres du revenu intérieur des E. U. et les taxes de 1902 devant être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey et Benedict avocats.

25 jan—25 26—fév 2 9 16 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables de Commerce et Résidences, et Lots de Terre.

3001 et 3003 Chippewa, coin de la rue Septième, occupé comme Groceria, Buvette et Résidence

COTTAGE DOUBLE,

714 et 716 Neuvième, entre les rues Chippewa et Annonciation

TROIS COTTAGES DOUBLES,

Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 Harmony, coin de la rue St-Thomas.

et

DEUX LOTS DE TERRE,

St-Thomas, coin de la rue Pleasant.

Succession de Jacob Walter Stringer.

No 65,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—Encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 25 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 février 1902, de l'Hon. Geo H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon indépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et Annonciation (autrefois Jersey) ledit lot ou portion de terre est désigné par le No 1 sur un devis fait par A. Toledano ingénieur civil, et mesurant 34 pieds 4 1/4 pouces de front à la rue Chippewa, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 95 pieds, formant l'encoignure des rues Chippewa et Septième, et ledit lot ou portion de terre est la plus grande partie du lot No 1 sur un plan dressé par W. T. Thompson, le 3me jour de mai 1841, et déposé en l'étude de D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Les améliorations sont désignés par les Nos 3001 et 3003 rue Chippewa et comprenant une bâtisse en bois occupée comme une épicerie, buvette et résidence.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Neuvième, Annonciation, [autrefois Jersey], Chippewa et Harmony, désigné par le No 1 sur un devis ou certificat d'arpentage fait par D. M. Brosnan, géomètre-voyer de ville, sous la date du 2 juin 1892 et annexé à un acte de vente passé pardevant J. J. Ward notaire, le 1me jour de juillet A. D. 1892, d'après lequel dit devis ladite portion de terre mesurant en mesure américaine 43 pieds de face à la rue Neuvième, 43 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 8 pouces 6 lignes plus ou moins sur la ligne de côté la séparant du lot No 2 sur ledit devis et 92 pieds 8 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Chippewa. La bâtisse est désignée par les Nos 714 et 716 rue Neuvième et comprenant un cottage double en bois.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet No 54, borné par les rues Harmony, Chippewa, Fulton et Neuvième, sur un plan de H. Moelhausen, daté le 14 mars 1844, annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, le 20 mars 1844. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Harmony et Fulton et mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Fulton sur 110 pieds 9 1/3 pouces de profondeur et façade à la rue Harmony, et 110 pieds 4 2/3 pouces sur le côté du lot No 2, et 25 pieds de largeur dans le fond, et le lot No 2 a 30 pieds de face à la rue Fulton, 110 pieds 4 2/3 pouces de profondeur sur le côté du lot No 1, et 110 pieds sur l'autre côté, sur 25 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent trois cottages doubles désignés par les Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 rue Harmony.

4° Deux lots de terre situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, (autrefois Fulton), Pleasant, Toledano et Chippewa, désignés par les Nos 1 et 2, d'après un plan déposé en l'étude de S. Guinault, autrefois un encanteur en cette ville, un devis résultant duquel est annexé à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, ancien notaire en cette ville, d'après ledit plan lesdits lots mesurant en M. A. comme suit, à savoir: le lot No 1, 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces sur la ligne vers la rue Pleasant, 78 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée vers la rue Toledano et 30 pieds 4 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et le lot No 2 formant le coin des rues St-Thomas et Pleasant mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas, 88 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Pleasant, 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1 et 30 pieds 4 pouces, 4 lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur payant les taxes d'Etat et de ville de 1902 au-dessus et en plus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. Pomes, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. F. Bouchereau, avocat.

15 fév—, 5 16 23—mars 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Martha Bell Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,446—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Robery A. Bayley et Edgar L. Reane, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. B. Rosser, Jr., avocat.

14 fév—14 18 23

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit avec lien du vendeur et hypothèque spécial devant être représenté par des billets des acquéreurs portant 6 pour cent par an d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les timbres du revenu intérieur des E. U. et les taxes de 1902 devant être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey et Benedict avocats.

25 jan—25 26—fév 2 9 16 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables de Commerce et Résidences, et Lots de Terre.

3001 et 3003 Chippewa, coin de la rue Septième, occupé comme Groceria, Buvette et Résidence

COTTAGE DOUBLE,

714 et 716 Neuvième, entre les rues Chippewa et Annonciation

TROIS COTTAGES DOUBLES,

Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 Harmony, coin de la rue St-Thomas.

et

DEUX LOTS DE TERRE,

St-Thomas, coin de la rue Pleasant.

Succession de Jacob Walter Stringer.

No 65,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—Encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 25 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 février 1902, de l'Hon. Geo H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon indépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et Annonciation (autrefois Jersey) ledit lot ou portion de terre est désigné par le No 1 sur un devis fait par A. Toledano ingénieur civil, et mesurant 34 pieds 4 1/4 pouces de front à la rue Chippewa, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 95 pieds, formant l'encoignure des rues Chippewa et Septième, et ledit lot ou portion de terre est la plus grande partie du lot No 1 sur un plan dressé par W. T. Thompson, le 3me jour de mai 1841, et déposé en l'étude de D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Les améliorations sont désignés par les Nos 3001 et 3003 rue Chippewa et comprenant une bâtisse en bois occupée comme une épicerie, buvette et résidence.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Neuvième, Annonciation, [autrefois Jersey], Chippewa et Harmony, désigné par le No 1 sur un devis ou certificat d'arpentage fait par D. M. Brosnan, géomètre-voyer de ville, sous la date du 2 juin 1892 et annexé à un acte de vente passé pardevant J. J. Ward notaire, le 1me jour de juillet A. D. 1892, d'après lequel dit devis ladite portion de terre mesurant en mesure américaine 43 pieds de face à la rue Neuvième, 43 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 8 pouces 6 lignes plus ou moins sur la ligne de côté la séparant du lot No 2 sur ledit devis et 92 pieds 8 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Chippewa. La bâtisse est désignée par les Nos 714 et 716 rue Neuvième et comprenant un cottage double en bois.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet No 54, borné par les rues Harmony, Chippewa, Fulton et Neuvième, sur un plan de H. Moelhausen, daté le 14 mars 1844, annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, le 20 mars 1844. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Harmony et Fulton et mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Fulton sur 110 pieds 9 1/3 pouces de profondeur et façade à la rue Harmony, et 110 pieds 4 2/3 pouces sur le côté du lot No 2, et 25 pieds de largeur dans le fond, et le lot No 2 a 30 pieds de face à la rue Fulton, 110 pieds 4 2/3 pouces de profondeur sur le côté du lot No 1, et 110 pieds sur l'autre côté, sur 25 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent trois cottages doubles désignés par les Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 rue Harmony.

4° Deux lots de terre situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, (autrefois Fulton), Pleasant, Toledano et Chippewa, désignés par les Nos 1 et 2, d'après un plan déposé en l'étude de S. Guinault, autrefois un encanteur en cette ville, un devis résultant duquel est annexé à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, ancien notaire en cette ville, d'après ledit plan lesdits lots mesurant en M. A. comme suit, à savoir: le lot No 1, 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces sur la ligne vers la rue Pleasant, 78 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée vers la rue Toledano et 30 pieds 4 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et le lot No 2 formant le coin des rues St-Thomas et Pleasant mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas, 88 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Pleasant, 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1 et 30 pieds 4 pouces, 4 lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur payant les taxes d'Etat et de ville de 1902 au-dessus et en plus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. Pomes, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. F. Bouchereau, avocat.

15 fév—, 5 16 23—mars 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Martha Bell Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,446—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Robery A. Bayley et Edgar L. Reane, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. B. Rosser, Jr., avocat.

14 fév—14 18 23

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 27 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 22 janvier 1902 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de Mme J. J. Bland et als vs Mme M. E. Edwards, No 59,045 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La superbe propriété occupée par le grand établissement commercial de Messieurs Preston & Stauffer, comprenant les magasins en briques à deux étages solidement construits Nos 407 à 427 rue Delta, et les Nos 410 à 430 rue Front. Les lots sur lesquels ces bâtisses sont érigées sont décrits comme suit: Sept certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta, désignés comme lots Nos trois, quatre, cinq, six, sept, huit et neuf, sur un plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de ville, daté le 21 mai 1866, déposé pour références en l'étude de W. J. Castel, ancien notaire de cette ville d'après lequel dit plan lesdits lots mesurant comme suit à savoir:

Ledit lot numéro trois mesurant vingt quatre pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Delta, vingt sept pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front cent trente cinq pieds, quatre pouces et une ligne de profondeur sur la ligne le séparant du lot No deux, et cent trente quatre pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot No quatre, ledit lot No quatre mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds six pouces de face à la rue Front, sur une profondeur de cent trente quatre pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne le séparant du lot numéro trois, et cent trente trois pieds et deux lignes sur la ligne de côté le séparant du lot numéro cinq. Ledit lot numéro cinq mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds cinq pouces et sept lignes de face sur ladite rue Front, sur une profondeur de cent trente trois pieds et deux lignes sur la ligne le séparant du lot numéro quatre et cent trente et un pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot numéro six. Ledit lot numéro six mesurant vingt quatre pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Delta, vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent trente et un pieds, dix pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot numéro cinq, et cent trente pieds huit pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot numéro sept. Ledit lot numéro sept mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six et cent vingt neuf pieds, six pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro sept, et cent vingt huit pieds, quatre pouces et cinq lignes sur la ligne de côté du lot numéro neuf; et ledit lot numéro neuf mesurant vingt quatre pieds, six pouces et deux lignes de face à ladite rue Delta, vingt-sept pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt huit pieds, quatre pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro huit et cent vingt sept pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro dix.

Ce morceau de terre est un des plus grands dans le centre commercial s'élevant à cent quatre vingt douze pieds une ligne de face à la rue Front, cent soixante et un pieds sept pouces et deux lignes à la rue Delta sur cent vingt sept pieds deux pouces et cinq lignes du côté le plus près de la rue Poydras et cent trente cinq pieds quatre pouces et une ligne sur les côtés les plus près de la rue Gravier, qui donnent environ vingt quatre mille pieds d'espace de terre. Les deux lignes de côté courant au travers de la rue Delta à la rue Front.

Les lieux sont installés en première qualité pour y conduire de grandes affaires à un prix minime. La propriété est en parfait état et sera ainsi conservée sans dépenses au propriétaire, comme le locataire est requis sous le bail de faire toutes les réparations, de telles réparations étant acquises au bénéfice de la propriété. En face se trouvent de grandes lignes de chemin de fer et dépôt, les quais et débarcadères sur le fleuve et un rail privé avec tourniquet appartenant à la propriété. Il n'y a pas en aucune propriété offerte durant ces dernières années aussi choisie que celle ci comme placement possédant de tels avantages pour occupation et ayant d'aussi bonnes promesses d'augmentation en valeur dans l'avenir. Il n'est pas nécessaire d'écrire une colonne au sujet des avantages de cette propriété. C'est un de ces morceaux de terre qui parlent d'eux-même. Elle est vendue sujette à un bail à MM. Preston et Stauffer au taux de $3 000 par an, expirant le 30 septembre 1905, qui est net, parceque comme il est dit plus haut toutes les réparations, à l'exception de celles du toit et de la lucarne (skylights) sont aux frais des locataires. Les élévateurs et installations sont les propriétés des locataires. La copie du bail peut être vue au bureau des Encanteurs. Le montant dépensé par les locataires à leur propre frais pour les réparations conservant et mettant la propriété en parfait état est équivalent en conjonction avec le loyer actuel à un loyer de $6 000 par an.

2° La propriété d'entrepôt supérieur Nos 529 à 533 rue Delta, et Nos 526 à 532 rue rue Front. Les améliorations sont d'une bâtisse en briques de un étage et demi, sur deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, et privilèges y appartenant ou de que que façon en dépendant, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Delta et Front, désignés comme lots numéros neuf et dix, et mesurant chacun vingt quatre pieds huit pouces et trois lignes de face sur chacune des rues Delta et Front, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre lignes entre lignes parallèles. Le tout conformément à un plan fait par L. H. Pilié, voyer de ville, daté le 21 mai 1866.

La propriété fait face au dépôt du chemin de fer Southern Pacific et le fleuve et est près des dépôts du Louisville et Nashville, Illinois Central et Texas et Pacific. Les rails du Southern Pacific sont en face sur la rue Delta. Pour entrepôt ou autre genre de commerce la propriété offre une occasion d'un rare avantage.

3° Le joli cottage en bois No 2931 rue Liberté, entre les rues Washington et Sixième, contenant quatre chambres. Sur le côté est une écurie à un étage, et dans le fond est une écurie à un étage avec hangar sur la façade contenant quatre stalles pour vaches et chambre à fourrage. La terre est décrite comme deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon